

0399

102-10



OBSERVATIONS,

*etc. etc.*

OBSERVATIONS

OBSERVATIONS

SUR LE

PAPIER - MONNOIE

DE LA

RUSSIE.

PAR

ALEXANDRE GRANT.

LONDRES :

CHEZ J. M. RICHARDSON, 23, CORNHILL.

1825.

DE L'IMPRIMERIE DE W. MARCHANT, INGRAM-COURT, LONDRES.



portance n'a pu échapper aux lumières de ce ministre. C'est, donc, l'un des buts de la présente publication, sinon de fixer les idées à ce sujet, au moins d'en provoquer des discussions qui ne sauroient être qu'utiles. L'autre de ces buts, énoncé dans l'Appendice, est personnel à l'auteur; il ose se flatter que tous ceux qui voudront bien se mettre à sa place le trouveront raisonnable et légitime :

“ ———— Nunquamne reponam,  
Vexatus toties ? ”

## ERRATA.

- Page 5, ligne 5 d'en bas, pour *que* lisez *qui*.  
 6, „ 4, pour “ *beinfaisante* ” lisez *bienfaisante*.  
 15, „ 19, pour *un* lisez *d'un*.  
 21, „ 2 d'en bas, pour *du* lisez *d'un*.  
 22, (note) ligne 2, pour *seroient* lisez *seroient*.  
 54, (note) ligne 5, pour *Canerin* lisez *Cancrin*.  
 64, ligne 2 d'en bas, pour *pue* lisez *que*.

## OBSERVATIONS

SUR LE

## PAPIER-MONNOIE DE LA RUSSIE.

LE rehaussement de son papier-monnaie est depuis nombre d'années envisagé par le gouvernement Russe, comme un objet étroitement lié avec le crédit public, avec la prospérité nationale même. Il y a travaillé en conséquence, à plusieurs reprises et de différentes manières.

Il serait inutile, à l'heure qu'il est, de revenir sur ces opérations foibles ou sphériques d'ancienne date, et qui ont constamment et nécessairement manqué: les unes par le contrecoup qu'elles devoient amener, d'après nature, leur même; les autres par le besoin survenu d'ajouter du nouveau à la masse du papier en question.

La mesure de retirer une partie de ce papier de la circulation, adoptée dans un temps de paix et d'aisance, où aucune exigence publique n'en devoit entraver l'opération, étoit faite, par elle-même, pour amener le résultat désiré; et elle est intéressante, tant par la cause particulière qui a empêché qu'elle ne fit son effet naturel, qu'à titre de premier pas dans une marche nouvelle dont il est important d'apprécier la tendance et l'utilité.

C'est un principe assez reconnu aujourd'hui, et de la vérité du quel il suffit d'un instant de réflexion pour se convaincre, que le montant du signe représentatif, en quoi qu'il consiste, s'adapte dans chaque pays, tout comme la quantité d'une denrée quelconque, seulement avec encore plus de précision et de promptitude, à la demande qui s'y en fait. Les termes surabondance, ou rareté d'argent sont purement relatifs, ne portant que sur un état plus ou moins actif d'échanges, plus ou moins aisé de crédit. Une langueur de commerce peut faire manquer d'argent au marchand surchargé de denrées; le discrédit limite et gêne les prêts et l'escompte; mais

c'est précisément alors que les prêteurs en ont de trop. Ce qu'en exigent les besoins de la circulation s'y trouve; le reste (prêt à y être versé dèsque d'un côté l'activité du commerce renaît, et que d'un autre les placements deviennent plus surs) se trouve aux coffres des banques, des banquiers et des capitalistes. Cette adaptation du montant du signe représentatif s'opère, si le signe est métallique, par augmentation ou diminution de masse—opération du ressort, en premier lieu, du négociant qui s'occupe du commerce des métaux précieux, sous telle ou autre forme; en second lieu, des gouvernemens qui, sur tel ou autre pied, monnoient à demande la quantité de ces métaux, indigènes ou étrangers, qui leur est présentée pour cet effet. Le même principe est applicable au papier convertible, le surplus s'en échangeant, en premier lieu, en espèces sonnantes. Si au contraire le signe est papier nonconvertible, qui n'a d'emploi que dans le pays où il est créé, il est clair que l'adaptation susdite ne peut s'opérer que par des changemens à la valeur de ce papier: c'est à dire par dépréciation si les émissions en sont por-

tées à excès; par rehaussement si est excès-là est retiré. Cela suppose cependant une circulation toute de papier. Si le métallique y entre, et il le fait à coup sûr dèsqu'il s'en élève de la demande, de manière à former, en commun avec le papier, signe représentatif, il y remplace une somme de papier équivalente, et qui en sera poulors retirée que cela ne fera pas l'effet de rehaussement en question.

Or c'est précisément l'état de choses qui exista en Russie, lors du retrait dont il s'agit, de son papier monnaie. L'état délabré des billets de la banque, particulièrement des petits, joint à la crainte du faux papier introduit par l'ennemi, avoit alors presque entièrement détourné le public dans l'intérieur, de l'usage de ces billets, et y avoit créé une demande très considérable de numéraire. Celui-ci se présenta d'autant plutôt que les circonstances particulières de 1812 avoient donné lieu à de grandes importations des métaux précieux, et que le gouvernement de son côté avoit monnoyéés gratis. Mais ce numéraire fut mis en circulation—comment? Non par la banque, en échange de papier devenu

superflu, mais par des particuliers que en avoient touché à la monnaie contre des lingots ou des espèces étrangères qu'ils y avoient portés, et qui le vendoient pour des billets de banque qui n'en restèrent pas moins en circulation. C'étoit donc autant d'ajouté à un signe représentatif déjà adapté, par dépréciation, aux besoins du marché. Il devoit s'en suivre, par un état de choses ordinaire, de deux effets l'un: que le numéraire mis en circulation, de cette manière-là, en ressortît; ou que le papier subît dépréciation ultérieure. L'emploi inusité que venoit de trouver le numéraire, obvia au premier de ces effets; le retrait du papier, au second; mais la tendance qu'eût eue cette dernière opération, si le signe étoit resté tout papier, à en relever la valeur, fut arrêtée par l'introduction simultanée d'espèces sur un principe défectueux. A proportion de leur étendue relative, les deux opérations se sont neutralisées l'une l'autre; la dépréciation du papier en est restée, après le retrait d'au delà de deux cents millions que s'en est fait, là où elle en avoit été avant; et près de trois cents millions d'emprunts consacrés à cet objet, se trouvent sacrifice en pure perte.

Les causes qui avoient amené la demande susdite de numéraire ont maintenant cessé. Le renouvellement des billets de la banque, et la mesure aussi bien vue que bienfaisante, de payer le faux papier introduit par l'ennemi, ont eu l'effet de rétablir presque généralement l'usage de papier. Le numéraire, devenu à son tour superflu, disparoit rapidement de la circulation, et du pays; et finira par n'y laisser qu'une masse diminuée de billets de banque. C'est alors que par un état de circulation ordinairement actif, on verra se réaliser une hausse de ce papier proportionnée à la diminution de masse qui s'en est opérée: résultat qui, sans la langueur du commerce, la baisse des objets d'échange et la cessation pour ainsi dire totale de toutes relations pécuniaires entre les propriétaires et les capitalistes, se seroit sans doute déjà en partie manifesté.

Il est heureusement encore temps d'examiner si, le but de ces opérations dispendieuses atteint, il vaudroit les sacrifices qu'il auroit coûtés; ou bien si ces sacrifices immenses mêmes ne seroient qu'un objet chétif, en

comparaison du mal qu'aura entraîné la réussite du projet au quel ils auront servi.

Il est question de quoi? De rendre variable pour un temps illimité, un signe représentatif qui depuis plusieurs années fait parfaitement bien ses fonctions par la raison même qu'il n'a pas varié; d'éteindre en partie un papier que ne coûte rien, et de créer pour cet effet une dette constituée, portant intérêt, et remboursable ou formant des rentes perpétuelles.

Ce système-là est-il fondé sur des principes sains ou sur des notions erronées—notions trop étroites de la nature et des fonctions du signe représentatif, trop étendues des obligations d'une banque organe du gouvernement, ou du gouvernement même, relativement à un papier créé originairement pour le service public, et, excepté où il a formé les capitaux des banques collatérales d'emprunt et d'escompte, de tout temps consacrée à ce service?\*

\* Je ne conçois pas la distinction que l'on veut éta-

Considérons cependant d'abord ce papier sous l'aspect de signe représentatif. Il fait à ce titre la base pour ainsi dire exclusive, et il la fait à sa valeur dépréciée, de tous les contrats particuliers, et à l'exception des emprunts métalliques, publics, de la Russie européenne, aux provinces de la Livonie et de l'Esthonie près. Cette totalité de contrats doit s'élever, à moment donné quelconque et au calcul le plus modéré, à dix fois le montant du papier-même par lequel elle se trouve représentée. Il s'ensuit que hausser de dix pour cent seulement, la valeur de celui-ci, pour ne rien dire du projet insensé de le relever au pair, ce seroit léser l'ensemble des individus débiteurs en ce papier précisément au même point qu'on léseroit l'ensemble des *porteurs actuels* de billets de banque si on déclaroit ceux-ci de

---

blir aujourd'hui, entre le papier créé avant "1810," et celui qui l'a été depuis, et d'après laquelle le premier seroit "papier de banque;" le second, seulement, "papier-monnoie." Il y a entre les deux analogie parfaite. Le gouvernement a été à l'égard de l'un et de l'autre, principal; la banque, agent seulement.

nulle valeur; et un peu plus qu'on ne léseroit les actionnaires de la dette constituée si on la rayoit du grand livre. C'est à dire, que des actes formels de mauvaise foi, de banqueroute, et qui, pour être plus directs et palpables, révolteroient davantage l'opinion, ne causeroient pas plus de malheur réel que n'en causeroit l'exécution très partielle d'une mesure adoptée dans la meilleure foi du monde comme devant produire des résultats salutaires. On m'a objecté à cette proposition qu'elle présente un état de choses imaginaire; qu'il n'y a guère d'individu qui soit ou tout débiteur, ou tout créancier; et que par conséquent chacun se redîmeroit plus ou moins, à la réalisation de ses créances, des pertes qu'il feroit au paiement de ses dettes à une valeur rehaussée. Cela peut être vrai, en partie, du gros négociant que la double nature de ses relations met en quelque sorte à l'abri des fluctuations du signe représentatif; que ses moyens, ses lumières, mettent souvent en état de tirer même parti de ces fluctuations. Mais cela n'est point vrai du propriétaire, partout mais particulièrement

en Russie plutôt emprunteur que prêteur ; cela n'est point vrai surtout de la classe nombreuse et intéressante de marchands et boutiquiers qui achètent ordinairement à crédit les denrées qui font l'objet de leur trafic, et qui en verroient baisser les prix en raison inverse de la hausse de la monnaie, à plus forte raison qu'il seroit question ici d'une hausse systématique. (les changemens aux prix des denrées ne suivent que de moins près les fluctuations accidentelles d'un papier non-réglé) tandis que leurs engagements, bien que nominalelement les mêmes, auroient augmenté de valeur réelle avec la monnaie qui en fait la base. Bien des dettes seroient toujours sans doute liquidées à leur valeur originale. Mais de quelle manière ? Quelquefois peut-être par des compositions à l'amiable, funestes au crédit de ceux qui en auroient profité, où l'équité individuelle auroit pour ainsi dire compensé les torts de la législation ; mais beaucoup plus souvent par la ruine de victimes de la sévérité de la loi, et qui par la plus étrange incongruité, se verroient forcés à faire banqueroute tout en payant au fond en plein leurs dettes. Ceci

n'est nullement un tableau exagéré. C'est le pendant de celui qu'ont présenté les *dépréciations* successives du papier-monnaie. Les deux changemens, dépréciation et rehaussement, ont la même tendance : celle de dénaturer les engagements existants ; de mettre des parties contractantes dans le cas de se trouver à l'échéance de leurs contrats, *avoir fait ce qu'elles n'avoient pas eu l'intention de faire* ; de déranger toutes les relations pécuniaires de la société. On fait cela involontairement, lorsque dans des momens de crise, le papier de l'état se trouvant aussi signe représentatif, on le déprécie à force d'en augmenter la masse ; mais le relever de cette dépréciation, surtout lorsqu'elle aura duré assez longtemps pour que tous les contrats pécuniaires se trouvent basés là-dessus, c'est de propos délibéré occasionner de rechef le même mal qu'avoient produit des circonstances dont on n'avoit pas été maître. La seule différence entre les deux cas, c'est que dans celui de dépréciation c'est la classe créancière qui patit, et dans celui le rehaussement la débitrice.

Je suis certainement bien éloigné de

croire que le gouvernement russe ait voulu, par la mesure dont il s'agit, léser qui que ce fût. Je conçois, au contraire, qu'à l'idée de relever le crédit public, qu'on a supposé flétri par la dépréciation du papier, il puisse s'être jointe celle de compenser en quelque sorte les pertes individuelles faites à cette dépréciation. Mais autant le premier de ces objets est superflu, autant le second est-il illusoire. La dépréciation du papier-monnaie russe n'est point, comme je le démontrerai par la suite, affaire de discrédit; l'indemnisation des pertes essuyées à cette dépréciation est impraticable. La totalité du papier, estimé au pair, ne suffiroit pas pour en compenser peut-être la vingtième partie. C'est du reste une opération hors de la portée du gouvernement: elle porteroit non seulement sur le montant des billets de banque, mais sur toute la masse de contrats dont ils ont formé la base depuis le commencement de leur dépréciation, et dont les parties contractantes n'existent même plus. Le rehaussement du papier n'y feroit rien, puis-qu'il n'auroit point d'effet rétroactif, sinon sur les contrats non-échus et qu'il dénatureroit.

Il ne feroit gagner que ceux qui n'ont point perdu: ceux qui seroient fortuitement porteurs de billets de banque ou qui auroient des créances basées là-dessus, au moment où le rehaussement en auroit eu lieu. Or, si ces descriptions d'individus avoient *un droit* à cet avantage, si le rehaussement du papier-monnaie étoit exigé par la justice, on auroit déjà commis une injustice à en retirer une partie au *maximum* de sa dépréciation. Les porteurs des deux cents millions éteints, étoient-ils autrement créanciers de la banque que ne le sont ceux des six cents millions qui restent en circulation, ou que ne le deviendront ceux de six milliards, peut-être, de créances non-échues? S'ils ne l'étoient pas, d'après quel principe auroit-on payé à telle valeur les premiers, et se prépareroit-on à payer les seconds, et sur tout à faire payer les troisièmes, à une plus élevée?

Jettons en second lieu un regard sur les suites de la mesure en question quant à la banque d'assignations même. Quels seroient pour elle les effets du rehaussement projeté de son papier? Quels moyens exigeroit-il que

non mit à sa disposition ? Quelle en pourroit être l'influence sur la circulation de ses billets ?

1<sup>o</sup> : il est clair qu'opéré par la voie de retrait, le rehaussement de son papier seroit, toutes choses égales d'ailleurs, en raison exacte de la diminution de sa masse. Que donc cette diminution fût du quart, de la moitié, des trois quarts ; qu'elle eût enfin ou qu'elle n'eût point lieu, la valeur *métallique* des engagemens de la banque resteroit toujours la même. Les six cents quarante millions de son papier en circulation aujourd'hui et dépréciés des trois quarts, valent exactement, en argent, ce que vaudroient en celui-ci, cent soixante millions au pair. Ces montants, numériquement différens, seroient intrinsèquement égaux ; ils demanderoient, pour les tenir à l'état convertible, la même somme de numéraire ; ils ne seroient ni plus ni moins maniables l'un que l'autre.

2<sup>o</sup> : par une raison analogue, les frais d'un retrait quelconque du papier

actuel, seroient à estimer, non pas à sa valeur présente, mais au terme moyen de cette valeur-ci et de celle à laquelle il seroit question de le porter : valeurs qui se trouveroient rapprochées, toutes choses égales d'ailleurs, en raison exacte du retrait. Celui, par exemple, de quatre cents quatre-vingt millions, qu'il faudroit pour réduire aux cent soixante millions qui pourroient circuler au pair les six cent quarante millions qui restent en circulation, se feroit l'un portant l'autre à la valeur de deux roubles et demi papier le rouble d'argent ; c'est à dire, au terme moyen de quatre roubles, que j'adopte, pour somme ronde, comme la valeur actuelle du rouble d'argent en papier, et un rouble papier reporté, par le retrait supposé, au niveau de l'argent. Si l'effet à attendre de la diminution déjà opérée se manifestoit avant le retrait ultérieur, celui-ci seroit à proportion plus couteux. A deux roubles et demi même, il exigeroit au delà de cent quatre-vingt-dix millions d'argent, et pour se procurer les-

quels il faudroit d'emprunts ultérieurs (ceux-ci estimés au taux des précédens) d'environ deux cents cinquante millions.

3°: il paroît très problématique que le rehaussement projeté puisse même s'opérer, sur une échelle tant soit peu majeure, par la voie de retrait. Cela suppose nécessairement que la banque ne reprendroit ses payemens en numéraire que lorsque le rehaussement auroit été porté au point où l'on se seroit proposé de l'arrêter. Pendant tout l'intervalle, il y auroit hausse progressive du papier. Or, ne seroit-il pas à craindre que cette hausse même et qui seroit prise par bien des personnes pour symptôme de crédit renaissant, n'eût un effet sinistre sur la circulation des billets de la banque; que la fixité de valeur si essentielle au signe représentatif, détruite par cette hausse progressive, le public, éclairé par l'expérience sur les suites pernicieuses de toute altération à la valeur de ce signe—sur celle de sa dépré-

ciation dont ont fourni l'exemple tous les pays où le papier nonconvertible ait pénétré; sur celles de son rehaussement dont l'ont fourni les deux pays, le Danemarck et l'Angleterre, où cette mesure a été exécutée—ne seroit-il pas, dis-je, à craindre que la hausse en question une fois en marche, le public alarmé ne cessât de baser ses engagements sur papier, et ne recourût de réchef, et cela à beaucoup plus forte raison qu'auparavant, au métallique? Est-il, enfin, plus naturel que l'on base sur une monnoie dont il s'agit de hausser systématiquement la valeur, des contrats pécuniaires, qu'il ne le seroit de baser des contrats de marchandises sur le poud ou l'archine s'il étoit question d'augmenter le poids de l'une ou la mesure de l'autre de ces quantités? Il pourroit donc très bien arriver que la masse du papier reduite de la moitié, et sa valeur par conséquent doublée, cette moitié se trouvât moins en rapport avec la de-

mande qui s'en fit par la suite, que ne se trouve la totalité du papier, à sa dépréciation actuelle, avec la demande qui s'en fait aujourd'hui; et que pour lors, le papier nonconvertible n'ayant de valeur que celle qui dérive de son utilité comme signe représentatif, les billets de la banque ne subissent toujours la même dépréciation, ou tombassent même tout à fait en désuétude, pour ne former plus qu'un objet à régler avec des spéculateurs qui s'en seroient emparé—à des frais exorbitants si on leur laissait faire la loi; de manière à compromettre le crédit, si on la leur fesoit?

Si telles sont les suites à appréhender de la mesure en question, il paroît presque oiseux de demander si le gouvernement s'y trouve obligé. Un gouvernement peut-il avoir d'obligation dont l'accomplissement fût incompatible avec l'équité à observer relativement aux engagements de ses sujets entr'eux?

Cependant, abstraction faite de cette con-

sidération générale—supposant un moment le gouvernement en ce cas-ci partie adverse du public, et non pas ce qu'au fait il est, son représentant—voyons quelle seroit lors même sa position vis à vis du public en général et des différentes descriptions d'individus qui composent ce public.

Comme papier-monnoie proprement dit—comme instrument de finance—ce papier n'a-t-il pas tenu lieu de tous ces impôts ~~aux~~ <sup>dont</sup> ~~quels~~ sans lui il eût fallu charger le public *contribuable* pour faire face à la dépense extraordinaire des guerres, des entreprises publiques de tout genre qui ont caractérisé l'époque du papier-monnoie? Et, sous ce rapport, si le gouvernement, s'identifiant avec la banque, étoit, autant pour le fond qu'il l'est par la forme, débiteur du public en général, ne seroit-il pas en même temps créancier du public contribuable auquel le papier à valu l'exemption d'impôts susdite? Mettons un instant en hypothèse que la totalité du papier en question se trouvât entre les mains de ces même individus qui en ont, de la

manière susdite, indirectement retiré le fruit ; et que chacun d'eux n'en possédât ni plus ni moins que l'équivalent de sa côte-part aux impôts que le papier a remplacés. En ce cas-ci la question de dette ne seroit-elle pas résolue ; le compte à faire entre le gouvernement et ces individus ne se trouveroit-il pas soldé ? Le cas réel est différent. Les billets de banque se trouvent épars sur toute la face de l'empire, plus tant chez ceux qui en avoient reçu l'équivalent en forme d'exemption d'impôts que chez d'autres qui, sans avoir participé à cet équivalent là, en ont donné un, en échangeant contre le papier d'autres valeurs, et dont les droits doivent être respectés. Il n'est pas cependant moins vrai que les billets de banque, considérés comme papier-monnaie dans le strict sens du terme, ne présentent qu'une idée vague de dette sans débiteur — de telle au moins dont le débiteur réel n'existe plus, ou n'est plus accessible ; débiteur encore que le gouvernement ne sauroit remplacer à moins de ne s'en prendre aux contribuables actuels qui ne le sont guère, pour se mettre à même de remplir les obligations que

cela lui imposeroit. Comme signe représentatif ce papier présente, des idées au contraire, simples et intelligibles, et d'où resultent pour le gouvernement des obligations directes et très importantes, mais pour remplir lesquelles il est juste qu'il s'en prenne au public actuel, parcequ'il s'agit d'un avantage à lui assurer. Ces obligations sont, non pas se laissant aller à un faux point d'honneur et à des idées contradictoires entr'elles, de rembourser comme débiteur ce papier, et de détruire par là le capital disponible et productif que, d'après des principes reconnus, il, à en premier lieu, créé ; mais, comme regulateur légitime du signe représentatif, d'assurer au papier en cette qualité-ci tout ce qui peut le rendre propre à l'exercice de ses fonctions ; de veiller aux intérêts de ceux qui, comptant sur la sagesse de l'administration à cet égard, l'ont pris ou le prendront à l'avenir pour base de leurs engagements : intérêts qui se trouvent compromis au delà de tout calcul par le moindre vice qui se sera glissé dans le système monétaire du pays. Or, si les raisonnemens dont je viens de me servir ont quelque solidité ; si

l'expérience de ce qui s'est passé dans les autres pays est de quelque poids, ces obligations-là ne se renferment-elles pas dans une seule? Celle *d'entretenir le papier à sa valeur actuelle*: valeur à laquelle l'ont sans doute acquise tous ceux qui en sont actuellement porteurs, à laquelle ont dû l'estimer tous ceux qui ont des créances basées là-dessus; puisque depuis cinq ans cette valeur n'a presque point varié, et que c'est là le terme auquel la loi limite en Russie tout engagement particulier: valeur par conséquent à laquelle seule l'équité exige ou permet que les uns et les autres soient payés.\*

---

\* Il y auroit peut-être deux classes d'engagemens: à excepter de cette catégorie. Ce seroient ceux des propriétaires à la banque d'emprunts, et tels qui se seroient trouvés pendant plus de cinq ans en litige. Quant aux premiers, la banque auroit sans doute la même indulgence pour ses débiteurs actuels qu'elle en a eu pour leurs prédécesseurs pendant les dépréciations successives du papier; quant aux seconds, ce seroit au gouvernement à décider s'ils seroient réglés à l'esprit ou à la lettre à leur valeur primitive ou présente. La première seroit sans doute la plus équitable, mais ce seroit une innovation, et les cas à régler seroient trop

La tâche imposée ici au gouvernement est beaucoup moins difficile, et surtout elle exigeroit une somme de numéraire beaucoup moins forte qu'ordinairement ou ne le croit. Je suis persuadé qu'il suffiroit du tiers des sacrifices déjà faits à l'objet nuisible de son rehaussement, pour asseoir le papier de la banque sur une base solide, et, tant que l'on s'abstiendrait de le convertir de nouveau en instrument de finance, aussi permanente que le crédit du gouvernement. Je vais motiver les raisons de cette opinion, et parler ensuite avec plus de précision de la valeur à laquelle il seroit équitable d'arrêter le papier actuel.

C'est d'abord une erreur de supposer que la dépréciation d'un papier-monnaie ne puisse tenir qu'à discrédit. Elle peut y tenir: souvent elle y tient; mais elle peut exister là où le crédit est intact. La solvabilité de la banque d'Angleterre n'a jamais été re-

---

nombreux; tandis que d'un autre côté la plupart des prétendants en ces cas-là se sont déjà faits à l'idée de toucher leurs créances à leur valeur dépréciée.

voquée en doute. Aussi, et c'est un fait remarquable, n'étoit-ce pas au moment d'alarme ou elle suspendit, par autorisation législative, ses payemens en numéraire, que commença la dépréciation de son papier. Ce ne fut que par la suite où, pressée par le ministre à faciliter ses opérations de finance, et cédant trop facilement à ses instances pour en avoir méconnu les suites désastreuses, elle porta ses émissions au delà de ce qu'en pouvoit supporter la circulation. Elle n'étoit certes pas moins solide pour être devenue créancière de quelques millions de plus du gouvernement britannique. Cependant son papier perdoit vingt-cinq pour cent, et il auroit fini par perdre comme le papier russe les trois quarts de sa valeur, si les émissions en avoient pu être portées au même excès. Le même raisonnement est applicable au papier de la banque de Russie, quoique sa dépréciation plus forte en rende la conception moins aisée. Les preuves en sont :—1°. Que les actions de la dette constituée, thermomètre, s'il y en a un, du crédit public, ont aujourd'hui un taux beaucoup plus élevé que du tems où les billets de

banque étoient presque sansagio. 2°. que les roubles d'argent abondant comme ils l'ont été il y a quelque tems au marché, personne ne paroissoit les acheter pour sûreté, mais seulement pour les envoyer à l'intérieur, où leur utilité momentanée leur donna une valeur qu'ils n'avoient pas dans la capitale. J'ai à la vérité entendu disputer ce fait, et prétendre que même à l'époque dont-il s'agit, il se trouvoit des gens qui réalisoient du papier pour pouvoir mettre de côté des espèces. C'est nécessairement de part et d'autre affaire d'opinion. Il faut pourtant convenir que les individus en question ont dû ou s'être imaginé des lumières particulièrement exactes sur les facultés du gouvernement, ou s'être fait des idées assez bizarres sur la tendance de ses opérations : que voyant marcher rapidement le rachat du papier à raison de trois roubles et trois quarts le rouble d'argent, ils ayent douté de la compétence du gouvernement pour procéder dans cette opération à un taux tant soit peu plus élevé ; ou bien que, raisonnant à contresens, ils ayent cru voir dans la diminution même qui s'opéroit de la masse du papier, une cause directe de baisse

de sa valeur. Je suis persuadé, quelle qu'ait pu être la différence d'opinion sur la possibilité de relever la valeur du papier, qu'il n'y pas d'homme sensé dans tout l'empire qui depuis la paix en eût appréhendé une baisse ultérieure. Comment douter de la compétence d'un pays pour amortir, s'il étoit expédient de le faire, un montant de papier que ne dépasse pas, peut-être une année, certainement pas deux années des revenus de son gouvernement!

Que ce papier donc soit déprécié des trois quarts, c'est dû uniquement à ce que, non convertible, son montant a été quadruplé, et à ce que l'excès, ainsi mis en circulation, n'ayant pu en disparaître, la valeur du tout a dû se trouver dépréciée pour que ce tout se trouvât en rapport naturel avec les besoins du marché.

De ces faits—que la dépréciation du papier de la banque n'est point affaire de discrédit, et que le montant de ce papier s'est adapté, par dépréciation, à la demande qui s'en fait—je tire la conséquence que, pour

le maintenir à l'état convertible, il n'est nullement nécessaire de se mettre à même d'en rembourser la totalité, ni même une partie considérable, mais telle partie seulement que les fluctuations de la demande, effet d'un état plus ou moins actif d'échanges, et incidentes à un signe métallique comme à un signe-papier, pourroient rendre superflue dans la circulation. Or il n'y a guère de circonstance, qui, dans un état bien constitué et tranquille, fasse varier subitement, peut-être d'un dixième, certainement pas d'un cinquième, la demande en question; ni où par conséquent il devînt nécessaire de rembourser plus que la cinquième partie d'un papier qui feroit à lui seul les fonctions de signe représentatif. Les six cents quarante millions de billets de banque en circulation en Russie, estimés cent soixante millions de numéraire, exigeroient donc, pour les tenir à l'état convertible, un fonds tout au plus de trente deux millions de numéraire.

Il reste à parler de la valeur à laquelle il seroit juste d'arrêter le papier actuel. Ce

seroit sans doute, comme je l'ai déjà observé, celle à laquelle on peut supposer prise la presque totalité des engagemens existants ; et d'après cela celle de trois roubles soixante quinze copécs le rouble d'argent seroit peut-être la plus rapprochée de la vraie. Cependant il y a ici une observation importante à faire. Elle tient à la défense d'exporter la monnaie. Les gens le mieux instruits dans tous les pays commerçants sont d'accord que cette sortie-là n'est point, par elle-même, désavantageuse ; et qu'au contraire la sortie libre est le seul correctif des effets nuisibles de la clandestine. C'est la défense seule qui livre au contrebandier, dont le gain est en partie perte pour l'état, une opération naturelle où le négociant honnête trouve souvent le moyen de s'acquitter envers l'étranger plus favorablement qu'il ne le pourroit par des lettres de change ; et où l'argent même, valeur cosmopolite, arbitre du change extérieur, exerce une des fonctions utiles qui lui sont propres ; celle de remède d'un cours de change désavantageux, et qui, ce remède présent et son usage permis, ne peut exister que momentanément.

Or, la défense en question fait, que le prix du rouble d'argent au marché est presque toujours au-dessous de ce qu'il vaut intrinsèquement\*. C'est que, nul dans la circulation, ou n'y figurant qu'à titre de billon, il n'a guère d'emploi qu'à l'exportation clandestine : opération à laquelle il faut un profit au delà de l'ordinaire, pour en compenser le risque. Sans la défense, on exporterait souvent en les payant quatre roubles papier, peut-être de rouble d'argent qui ne vaudroit à la contrebande que trois roubles trois quarts, certainement le rouble d'or qui n'y vaudroit que trois roubles quatre-vingt copécs. Il suffiroit donc de légaliser une opération salutaire, et qu'il est parfaitement inutile de défendre, puisque l'expérience a prouvé qu'il n'y a vigilance qu'elle n'élude ni peine qu'elle ne brave, pour que le taux de quatre roubles, comme taux rond un plus commode que celui de trois roubles trois quarts, devenu, au moins pour

\* La preuve en est que la petite monnaie d'argent, à cause de son utilité, circule régulièrement à quatre roubles, tandis que le rouble d'argent du même titre, ne vaut que trois roubles soixante-dix copécs.

l'or, celui du marché, en fût aussi un parfaitement équitable pour le règlement d'engagemens existants; puis, qu'il n'y auroit de change que de *pari* du rouble, et que ce changement auroit tenu, non pas à une altération de valeur au papier qui fait la base de ces engagemens, mais à une extension de la sphère d'activité des roubles métalliques qui ne la font pas. Le mieux seroit, peut-être, de baser dorénavant les billets de banque, à l'exemple de l'Angleterre, sur la monnaie d'or, et d'affaiblir pour lors le titre de la monnaie d'argent, en déclarant celle-ci billon seulement, et pourvoyant à la liquidation équitable du peu d'engagemens particuliers, comme à celle des emprunts publics, qui se trouvent basés sur cette monnaie. Cela formeroit, l'affaiblissement ne fût-il que de dix pour cent, une épargne très considérable à la refonte de la monnaie d'argent sans léser personne; cela utiliseroit l'or, que la Russie commence à puiser en grande quantité dans son propre sein, et qui, sous le système actuel, ne sert qu'à alimenter la contrebande.

La sortie de la monnaie permise, le prix

de l'or établi à quatre roubles papier, la banque pourroit sans aucun risque, d'épuiser son fond métallique, (il n'est pas besoin qu'au moins, en premier lieu, elle s'y engage, mais de son propre mouvement) rembourser sur ce pied, ceux de ses billets qu'un état languissant de circulation pourroit y rendre momentanément superflus. Il est même à croire qu'elle se trouveroit plutôt dans le cas d'étendre que de réaliser son papier, rendu, de la manière dont il s'agit, convertible. Or une pareille extension ne seroit aucunement incompatible avec l'engagement pris relativement au papier-monnaie nonconvertible et qui ne porte évidemment que sur des créations ultérieures de ce papier pour le service de l'état. La banque a cessé d'être instrument du gouvernement. Pour exercer d'une manière efficace sa fonction de régulateur du signe représentatif, elle doit agir par motif d'utilité et de convenance publique, comme en agissent par des motifs d'intérêt et de précaution les banques particulières dans les pays où il s'en trouve: c'est à dire: donner à leur papier toute l'extension compatible

avec la demande réelle et solide qui s'en fait; éviter toute extension au delà de cette demande, comme nulle en fait d'avantage, puisque l'excès de leurs émissions leur rentre immédiatement pour être échangé contre du numéraire, et comme nuisible à leur crédit.

La valeur des billets de banque arrêtée; le projet de rehaussement reconnu pour abandonné—on pourroit, s'il n'étoit question que de pourvoir à la commodité publique et de tranquilliser les esprits, en rester là; car un papier déprécié pourvu que sa dépréciation soit arrêtée, fait tout aussi bien qu'un non-déprécié les fonctions de signe représentatif. Le papier de l'Autriche est composé maintenant en partie de billets de la trésorerie convertibles en florins de convention à raison fixe de deux et demi, et en partie de billets de banque convertibles en ces florins au pair, sans qu'il en résulte aucun inconvénient ni mécontentement.\* Mais l'objection à cela c'est que

\* M. de Gouryèf appuya son système, tantôt sur

cela tend à perpétuer le phénomène d'un papier déprécié qu'il est important au con-

l'exemple de l'Autriche, tantôt sur celui de l'Angleterre; tandisqu'en premier lieu, les opérations de ces deux pays avoient été diamétralement opposées les unes aux autres, qu'en second lieu il y avoit défaut d'analogie presque total entre le papier de l'un et l'autre, et qu'en troisième lieu le papier de la Russie différoit essentiellement de tous les deux. L'Angleterre avoit, au prix de sacrifices énormes, reporté son papier au pair; l'Autriche avoit par toutes ses opérations, de 1811, 1816, et 1819, arrêté le sien à un taux plus au moins déprécié. L'un et l'autre ont suivi peut-être la marche la plus convenable à leurs positions respectives. Le papier de la banque d'Angleterre n'avoit jamais été papier-monnoie proprement-dit; celui de l'Autriche l'étoit dans toute l'étendue du terme; il avoit à l'époque de la seconde, la plus considérable, des opérations susdites, pour ainsi dire cessé, à cause de ses fluctuations, d'être signe représentatif: il ne faisoit plus la base d'aucun contrat, à l'exception de quelques *fidei-commis* et autres engagements d'ancienne date. Les billets de banque de la Russie ont la double qualité de papier de l'état et de signe représentatif; et de cet état de choses différent, son gouvernement se trouve, relativement à ce papier, dans une situation différente de celle de l'Autriche ou de l'Angleterre à l'égard de leurs papiers respectifs. La qualité de papier de l'état qu'ont ses billets, l'exempte d'obligations dont on ne pouvoit sans

traire de faire disparaître et consigner à l'oubli. Il ne suffit pas de jouir d'un crédit parfait chez les gens éclairés et candides ; on ne doit ni paraître en manquer aux yeux du vulgaire, ni s'exposer à être taxé d'en manquer par des malveillants.

Il conviendrait donc de substituer insensiblement au papier actuel, un papier représentant des roubles d'argent, ou, si l'on adopte ma suggestion à cet égard, des roubles d'or ; le convertissement ayant lieu sans contrainte, au gré des porteurs du papier actuel, et au taux de quatre roubles qui aura été établi de la manière indiquée plus haut. Il n'y a pas de doute qu'un papier représentant la monnaie ancienne et connue de l'empire, et cir-

composé avec les principes, exonérer la banque d'Angleterre ; leur qualité de signe représentatif met le gouvernement russe dans l'impossibilité de faire, sans préjudice à l'ensemble des débiteurs, les sacrifices en forme de prime auxquels s'est crue obligée l'Autriche, lors de sa seconde opération susdite, et qui ont eu l'effet de relever le papier beaucoup au dessus de la valeur qu'il avoit eue immédiatement avant, au profit des spéculateurs qui l'avoient accaparé.

culant au pair avec cette monnaie, ne jouit dès son introduction d'une grande popularité ; ni que bientôt il ne remplaçât entièrement le papier déprécié, dont pour lors le nom, et bientôt le souvenir même se perdroient, comme ceux de tant d'autres expédients de finance enfantés par les circonstances extraordinaires de notre temps.

Quant aux moyens d'exécuter le convertissement projeté, la couronne et d'abord en possession de le faire marcher rapidement, sans l'emploi d'aucune mesure coercitive :—  
1<sup>o</sup> par baser sur le papier nouveau tous ces contrats qui embrassent la majeure partie de la dépense publique : 2<sup>o</sup> par l'adopter pour base de ses opérations de change, en invitant les négociants à en faire autant pour leurs opérations entr'eux—ce qui feroit, à la vérité, que toutes choses égales d'ailleurs, le cours de change seroit de 40 au lieu de 10 sols ; mais ce changement en seroit un de forme seulement et ne produiroit pas le moindre inconvénient, tandis que sous d'autres rapports il feroit une impression plutôt favorable : 3<sup>o</sup> les droits de la douane se pré-

tent d'une manière particulière à l'avancement de l'objet en question. Etablis en argent, ces droits sont perçus effectivement en billets de banque, à une proportion fixée chaque année, et censée être réglée sur le prix du rouble métallique au marché. Celui-ci, donc, porté à quatre roubles papier, on pourroit, sans enfreindre le principe de perception actuel, rendre payables ces droits en billets métalliques (c'est le nom que prendroit probablement le papier nouveau) dont chacun pût se munir à la banque, en y portant, soit des billets de banque actuels à la proportion susmentionnée, soit des roubles d'argent. Cela seul verseroit dans la circulation environ dix millions par an du papier nouveau, et en retireroit, ou fourniroit à la banque la faculté d'en retirer, moyennant la vente des roubles qui lui seroient rentrés, quarante millions du vieux; tout en augmentant de quatre millions le revenu de la douane, perçu jusqu'ici, gratuitement et en contradiction du principe établi susmentionné, à raison de trois roubles soixante-copécs papier le rouble d'argent. Le papier métallique seroit reçu, sans être exigé, dans toutes les caisses

publiques, en paiement, soit des revenus, soit des créances de la couronne. Les engagements des particuliers entr'eux seroient à liquider, au gré des intéressés, en l'un ou l'autre des deux papiers, à la proportion établie. Or, pour éviter tout inconvénient ou désagrément qui pût provenir de caprice individuelle, la banque échangeeroit, dans tous les cas où cela seroit demandé, les deux papiers l'un contre l'autre. Les redevances des paysans à leurs seigneurs seroient payables, soit en l'un ou l'autre des deux papiers, soit en roubles métalliques, *au gré des payans.*

Les engagements futurs seroient basés sur l'un ou l'autre des deux papiers. Cependant, pour faire goûter d'avantage le nouveau, la banque, dès l'introduction de celui-ci, pourroit cesser de payer en numéraire l'ancien, l'échangeant toujours à demande contre le nouveau; tandis que celui-ci seroit payable en numéraire à bureau ouvert. Le fond de trente-deux millions suffiroit, j'en suis persuadé, amplement, à la demande qui se feroit pour le remboursement du vieux papier en premier lieu, comme du nouveau, en second; puisque les émissions de

l'un n'ayant lieu qu'à proportion de l'extinction de l'autre, ou contre des roubles d'argent qui augmenteroient d'autant le fonds de réserve, l'ensemble des deux papiers ne seroit jamais toutes choses égales d'ailleurs, que de cent soixante millions, valeur effective. Je dis toutes choses égales d'ailleurs parce que je crois que l'usage du papier métallique s'étendroit rapidement aux provinces limitrophes où l'on ne se sert encore pour la plupart que de roubles métalliques -- au royaume de Pologne même. Une pareille extension de la sphère d'activité du papier exigeroit naturellement une augmentation proportionnée du fond métallique, comme elle en fourniroit aussi les moyens.

Il seroit important que les subdivisions du papier métallique fussent faites pour l'adapter à la circulation générale. C'est un défaut à cet égard qui paroît avoir ralenti la marche du convertissement du papier déprécié de l'Autriche. Cela peut, cependant, tenir aussi à sa commodité comme billon, et au défaut de petite monnaie d'argent qui abonde au contraire en Russie.

*Réponse à quelques Objections de M. le Ministre des finances actuelles.*

Rien de plus vrai que l'observation de S. E. que souvent les fluctuations du papier-monnaie ne sont pas en raison exacte de la diminution ou augmentation de masse qui en auront eu lieu. C'est que la valeur de la totalité d'un papier nonconvertible est nécessairement en raison composée de la masse et de la demande qui s'en fait. Or, il est clair que tout calcul fondé sur ces élémens doit être inexact, parce que l'un de ces élémens, la demande, est, par sa nature même, variable et incertaine: circonstance qui rend impossible de fixer *a priori* le montant du signe représentatif, d'un métallique même, nécessaire à la circulation d'un pays. Cela se règle, de soi-même; cela ne peut être réglé autrement: or, c'est le vice du papier nonconvertible, que ne pouvant, comme le papier convertible ou le numéraire, s'adapter à la demande qui s'en fait, par diminution de masse, il s'y adapte par des révolutions

nuisibles de valeur. Les effets de cela ont été particulièrement sensibles en Russie, par la raison que, joint à ce que son papier n'est point convertible, il n'y a existé que depuis quelques années de débit constant et régulier d'or et d'argent, soit en lingots soit en espèces étrangères. Ces effets se sont manifestés surtout au change avec l'étranger. Avant l'adoption du système de monnoyer à la demande les métaux précieux, on voyoit varier les changes d'un mois à l'autre de 10 à 20 pour cent. Au commencement du mois d'Avril, 1799, le cours sur Londres étoit à 23, il s'éleva avant la fin de Mai à 28, sans autre cause que les traités d'un subside de 400,000 livres sterling. Pendant l'été de 1803, il varia en un mois de 33 à 37. Depuis plusieurs années il est très stable: l'importation de métallique y prévient toute hausse; la sortie de l'argent, quoique, pour être défendue, moins parfaitement, prévient toute baisse, considérables.

2.

Si, selon l'idée de S. E. la diminution de la masse du papier déjà opérée n'étoit point

faite, par elle-même, pour en produire un rehaussement de valeur proportionné à cette diminution; si le retrait de 200 millions encore ne devoit non plus produire cet effet;—si, de cette manière, la masse du papier pouvoit être réduite de la moitié, sans que, à état de demande égal, cela opérât amélioration proportionnée de sa valeur—je demande si, d'accord avec ce principe, on croiroit possible de doubler cette masse, sans en occasioner dépréciation ultérieure; et si la réponse au dernier membre de cette proposition est négative, comment celle à faire au premier seroit-elle affirmative? Le papier n'étant autre chose que représentant, plus au moins parfait, de l'argent, si le premier de ces signes représentatifs pouvoit être augmenté ou diminué *ad libitum*, sans que cela affectât sa valeur, le second ne le seroit-il pas de même? Or, pourroit-on, dans un pays où la circulation rouleroit sur espèces, en doubler ou réduire de la moitié la somme, sans que cela changeât à proportion sa valeur, relativement à toutes les autres valeurs? Assurément non. C'est à l'égard

G

d'une circulation de numéraire, un cas hypothétique, parce que, en supposant des métaux qui sont de valeur égale, et plus que tout autre objet de valeur uniforme par tout, ce numéraire disparaît de tel pays où il surabonde, et se retire dans celui où il manque, dès que la superfluité ou la rareté en produisent la moindre alteration de valeur relative. Mais, à l'égard d'un papier non convertible, ce cas n'est pas de pratique; parce que ce papier n'ayant de valeur que dans le pays où il circule, les effets d'augmentations ou de diminution de sa masse se bornent à ce pays, et que ces effets ne peuvent se manifester autrement que par des alterations de valeur.

Je ne fais point la guerre, comme le suppose S. E., au papier-monnaie actuel. J'ai dit expressément que, sa dépréciation arrêtée, il ferait tout aussi bien qu'un monnaie dépréciée, la fonction de signe représentatif. Sur ce point je suis d'accord avec S. E. Nous envisageons, elle et moi, la fixité

comme qualité essentielle. Nous différons, en ce qu'elle regarde comme superflue toute fixation, et que, par les raisons que j'ai alléguées, je regarde, moi, cette fixation comme indispensable. Quant au papier métallique, je ne l'ai considéré que comme accessoire, et n'insistant que faiblement sur le ménagement de l'opinion publique, sur lequel est fondée mon idée à ce sujet. Je conçois que, dans un pays où le gouvernement est fort, le peuple docile, et les frondeurs en petit nombre et impuissants, on peut, sans danger, se mettre au dessus des préjugés. Mais, d'un autre côté, je ne vois pas pourquoi on ne concilieroit pas ces préjugés mêmes, lorsqu'il ne s'agit que d'une mesure de forme; car celle dont il est question n'est autre chose.

C'est dans le cas seulement où les circonstances obligeroient d'avoir recours à des émissions de papier pour le service public, que le papier métallique auroit une utilité supérieure au papier déprécié actuel. On s'en est renoncé à cette ressource-là. Cela n'est pas de mon ressort. J'observerai, seulement, que pour s'être ménagé une ressource, on

n'est pas censé en devoir abuser; et qu'un papier au niveau de la monnaie pourroit, en le cas d'exigence supposé, servir; tandis qu'un déprécié, surtout au point où en est le nôtre, ne le pourroit guère. Quant au système d'emprunts, préférable, sans doute, par lui-même, à la création de papier, on sent qu'il pourroit être entravé, par bien des circonstances. La Russie, en état de repos et de prospérité, voit en concurrence les capitalistes de l'Europe entière, pour lui prêter. Mais supposons la, dans un état différent, ses relations avec les autres pays changées; les prêts à des gouvernemens non-amis défendus dans ces pays; ces emprunts indigènes renouvelés dont la cessation dans les autres pays en a surtout porté les capitalistes à employer leurs fonds à ceux de l'étranger. Les emprunts pourroient alors être impraticables, sinon indirectement et à des conditions très onéreuses.

Les plus anciens habitants de St. Pétersbourg ne se rappellent pas que les assignats aient eu une prime. Ils étoient dans le commencement au pair; mais cela n'a pas duré. Il y a au delà de 40 ans qu'ils portent un *agio*: qu'ils perdent plus ou moins, vis-à-vis de la monnaie. Et c'est ce qui avoit fait que, pour les affaires de change, on avoit adopté un *agio* fixe d'un pour cent, comme terme moyen des fluctuations de cet *agio*, à fin d'éviter l'inconvénient de le régler à chaque opération de change. Cet usage, fondé sur ce que les affaires de change quoique payées en papier étoient censées être basées sur argent, a duré jusqu'au commencement de ce siècle, où il a été aboli spontanément, par les négociants, comme aucunement analogue au rapport entre le papier et les espèces. Et c'est assez curieux que ce soit ce règlement d'accident, n'ayant pour objet que la commodité des particuliers, qui ait occasionné la chute progressive des changes. Sans ce règlement,

ceux-ci seroient restés, à-peu-près, fixes, au pair du rouble d'argent; et l'agio de chaque transaction eût été affaire de règlement, selon le taux du marché.

Quant à prime, il paroît difficile qu'un papier en ait une, — que le représentant, c'est à dire, vaille plus que la chose représentée. Le papier une fois introduit, il peut bien être surabondant, mais jamais il n'en manquera.

La prime qu'avoit jadis la monnoie de la banque d'Amsterdam, ne fait pas exception à cette règle: cette prime là (elle étoit aussi variable) n'étoit que la différence de la monnoie plus ou moins usée qui circuloit au marché pour les besoins menus, à la monnoie de poids et titre fixes dont on devenoit créancier de la banque en y portant l'équivalent intrinsèque, en or ou en argent monnoyés ou non-monnoyés, et qui ne circuloit pas, mais qui se transféroit d'un nom à l'autre, aux livres de la banque.

4.

La défense d'exporter la monnoie, impolitique partout, est particulièrement nuisible

ici. Dans les pays où le papier, déprécié ou non, se trouve en rapport fixe avec leur monnoie (la Russie est maintenant le seul où cela ne soit pas le cas) l'argent, pour avoir un usage dans la circulation, n'est exporté que pour éviter des remises à un change au-dessous du pair: résultat d'une balance vulgairement appelée défavorable, de commerce; et cette cause n'agit que momentanément; parceque le change défavorable même, rendant moins cher pour les autres pays, les productions de celui où il existe, il s'y crée de là une demande de ces productions, qui fait repencher cette balance-là en sa faveur: ou, ce qui revient au même, cette balance est liquidée, et le niveau se rétablit. En Russie, au contraire, la nullité des espèces dans la circulation, résultat du défaut de rapport fixe en question, en fait un article d'exportation constante, et désavantageuse sinon au contrebandier.

4.

La défense d'exporter la monnoie, impolitique partout, est particulièrement nuisible

*Observations de M. de M.*

La théorie de l'auteur quant au système monétaire est juste ; mais il n'a pas porté son attention sur la nature du gouvernement, le caractère moral de la nation et l'étendue immense du pays. Ces considérations sont essentielles dans l'application des théories, les quelles, étant bonnes, peuvent manquer de succès, à cause de l'action politique et morale, et la multitude des points où doivent nécessairement se trouver des banques pour effectuer, à la demande d'un chacun, l'échange des monnoies différentes de nature et dont l'unité de valeur est nécessaire : Les 16 millions de roubles disséminés sur toute la face de l'empire ne sont pas suffisants pour assurer l'existence des banques ; ils disparaîtroient en peu d'années.—La théorie proposée fut adoptée en Autriche ; mais l'Allemand est constant dans ses principes reçus, et marche obstinément dans la trace qu'il s'est une fois prescrite. Toutes-fois elle peut manquer par les évènements extraordi-

naires qui réglent généralement les plans et dirigent la conduite des administrateurs. L'unité effective des monnoies est la base la plus assurée pour tenir invariables les valeurs relatives. Il n'est que trop vrai, que tout changement des valeurs est pernicieux, par le dérangement qu'il cause dans l'économie intérieure du pays ; mais le tems est le remède à tous le maux ; une marche graduée et lente, sans léser les intérêts des particuliers, peut à la suite produire le bien général. Un terme de douze à vingt années, paroit devoir suffir à régler avec justice et équité tous les engagements qui pourroient exister dans toutes les transactions commerciales, et celles des créanciers et des débiteurs.

*Réponse à ces Objections*

L'auteur n'a pas méconnu ces " Considérations

rations physiques, morales et politiques :” il s’est cru dispensé d’y entrer ; puisqu’il n’est pas question ici de l’introduction pour la première fois d’un papier-monnaie—de la formation d’un système ; mais de la purification d’un papier déjà introduit—d’un système déjà établi—de vices qui seroient toujours tels, quel que fût l’état physique, moral ou politique du pays où ils existeroient. Pour le simple objet d’échanges, il suffiroit qu’il y eût des banques dans les deux capitales. C’est de St. Petersbourg seul que se sont répandues sur toute la face de l’empire, et cela sans aucune difficulté, les sommes immenses de numéraire versées dans la circulation il y à quelques années.

2.

Il n’est pas question de 16 millions. On a parlé de 160 millions, papier convertible au pair, et on a estimé 32 millions, le dépôt nécessaire pour retirer de la circulation les sommes de papier qu’un état momentané de langueur de circulation pourroit y rendre momentanément superflues ; tandis que tout

défaut de papier qui résulteroit d’un état de circulation plus actif qu’à l’ordinaire, se trouveroit compensé de l’une de deux manières : par des émissions ultérieures de papier, si on revient du faux scrupule à cet égard, que l’auteur a combattu ; ou par un accroissement de numéraire qui, le papier au niveau de l’argent, s’introduit de soi-même.

Des opérations de l’Autriche, la première et la seconde ont eu un principe contraire à celui qui est recommandé dans le mémoire ; principe qui seul eût suffi pour les faire avorter, abstraction faite des circonstances politiques qui ont sans doute empiré ce résultat. La troisième opération de cette puissance à été conforme au principe en question, et elle a parfaitement réussi. Le peuple, le public autrichien s’est toujours montré très patient, par les augmentations et la dépréciation successives du papier-monnaie de son gouvernement. La seule opposition qu’on y ait rencontrée a été du côté du comité des “billets d’amortissement.”

aux quels ce comité refusa de donner l'extension demandée par le ministre des finances — ce qui à amené les issues des "billets d'anticipation."

APPENDICE

Il faut remarquer que... (The text on this page is extremely faint and largely illegible, appearing to be a continuation of the text from the reverse side of the page.)

... (The text on this page is extremely faint and largely illegible, appearing to be a continuation of the text from the reverse side of the page.)

APPENDICE.

AUTANT le but des emprunts dont il vient d'être question étoit nuisible, autant la forme en étoit-elle vicieuse. Le ministre avoit conçu l'idée qu'afin de *naturaliser* les emprunts (dans un pays où l'intérêt du marché est de 8, 10, 12, et même 18 pour cent !) il falloit les baser sur la monnoie nationale. Le premier, celui de 160 millions, le fut donc sur billets de la banque; c'est à dire, sur l'objet même dont il étoit question de relever la valeur: ce qui devoit mettre le gouvernement dans le cas de rembourser cet emprunt au double, au triple, au quadruple de sa valeur originaire, selon le degré dans lequel le but en seroit atteint. Cette absurdité sauta trop aux yeux pour qu'elle pût

être répétée. Cependant, fidèle à son principe, le ministre adopta pour base des emprunts subséquens, les roubles d'argent.\* C'étoit toujours une faute, parceque la sortie du rouble défendue, les contractans devoient l'estimer ce qu'il leur vaudroit vendu au marché pour des billets de banque et ces billets de banque vendus pour des lettres de change sur l'étranger. Or, ce prix du marché étant presque toujours, comme je l'ai observé, au dessous de la valeur réelle du rouble, il y avoit à ce mode de payer les dividendes un désavantage manifeste pour le gouvernement et pour le pays. On donnoit les roubles à moins de leur valeur; ils sortoient clandestinement, et par conséquent

\* Je parle ici du second emprunt métallique comme il a été annoncé. Il se trouva à l'issue des obligations de cet emprunt que les contractans s'étoient ménagés l'option d'être payés en roubles ou en livres sterling. Je suggérerai par la suite à M. de Canerin, un motif que je crus devoir être valable auprès du contractant de cet emprunt, pour le porter à renoncer à l'option de roubles, et s'en tenir aux livres sterling.

avec perte; cette sortie appauvrissoit le fond métallique qui devoit servir, sur le pied que je l'avois proposé, à la réalisation partielle des billets de banque. D'un autre côté les actionnaires mêmes, d'après l'état de l'agio et du change perdoient souvent au mode de paiement en question. J'avois fondé sur ces considérations, l'idée de leur proposer un changement à cet égard, d'après lequel les dividendes seroient payés à l'avenir en monnaie étrangère—hollandoise ou angloise selon le domicile des actionnaires, le rouble d'argent estimé aux taux respectifs des deux emprunts métalliques. C'est ce qui a donné lieu à la suggestion de ma part dont il est question dans la lettre suivante, et relativement à laquelle j'avois remis une note à Sa Majesté l'Empereur, par Ses ordres, la veille de son départ pour Vérone.

A Sa Majesté l'Empereur:

le 22 Juillet, 1833.

Sire,

Votre ministre des affaires étrangères, et  
Votre ambassadeur à Londres, chargés par

Votre Majesté de traiter avec moi à Vérone les objets de finance relativement auxquels j'avois eu l'honneur de L'écriture de Milan, en-tr'autres un changement que je crus practicable et avantageux aux emprunts métalliques, m'observèrent dès la première conférence à laquelle ils me firent l'honneur de m'appeler, que mes raisonnemens à ce sujet-ci n'étoient point applicables à l'emprunt d'Angleterre. Ils m'assurèrent de la manière la plus distincte et positive, que cet emprunt n'étoit point basé sur monnaie russe mais sur monnaie angloise; que les dividendes, devoient être payés en livres sterling et à Londres; que le change n'y figuroit que pour la forme et pour *en faciliter l'enregistrement ici*. Il ne pouvoit, Sire, y avoir malentendu de part ni d'autre, puisque Vos ministres n'avoient point trouvé à redire sur la remarque que je leur avois faite—que, de la manière dont ils l'expliquoient, cet emprunt-là ne seroit pas plus basé sur roubles d'argent russes que sur piastres turcs. D'ailleurs j'en ai parlé en le même sens dans une lettre que je pris la liberté d'adresser postérieurement à Votre Majesté Impériale; lettre que je remis non-

cachetée au Comte Nesselrode, et à laquelle le Comte Lieven me fit bientôt après réponse au nom de Votre Majesté Impériale. Ils ont donc été l'un et l'autre à même de voir si je les avois bien ou mal compris, et en ce cas-ci de me désabuser.

Ne pouvant, Sire, me permettre de douter de la bonne foi ni de l'exactitude d'hommes publics, honorés de la confiance de Votre Majesté Impériale, l'un d'eux le négociateur de l'emprunt dont il s'agissoit, j'avois reconnu sur le champ l'erreur dans laquelle je parus être tombé; j'étois convenu que mes prémisses se trouvant fausses, les conclusions que j'en avois tirées tombent d'elles-mêmes.

Quant à l'emprunt d'Hollande, les ministres de Votre Majesté Impériale ont évité d'entrer avec moi en aucune discussion, pour n'être pas, à ce qu'ils me dirent, *autant instruits de ses conditions qu'ils l'étoient sur celles de l'emprunt de Londres.*

Au moment où j'avois quitté la Russie,

les obligations de celui-ci n'avoient pas encore paru. Ce n'est que depuis mon retour en Russie que j'ai eu l'occasion de les examiner.

Quelle, Sire, a été alors ma surprise de trouver ces obligations, sur la teneur des quelles, le Comte Lieven, voyant que je l'ignorois, avoit appuyé son assertion que cet emprunt anglois n'étoit aucunement basé sur monnoie russe—de trouver, Sire, ces obligations payables, à l'option du porteur, en livres sterling à Londres ou en roubles d'argent russes à St. Petersbourg! que loin de ce que mes raisonnemens ne fussent point applicables à cet emprunt anglois, ils l'y étoient plus encore qu'à l'emprunt hollandois dont il ne tient qu'aux actionnaires de celui-là qu'il n'ait tous les désavantages, tandis que l'option y joignoit au inconvénient de plus—celui d'exiger un double fonds; de voir, Sire, que j'avois été le jouet d'une collusion pour couvrir les fautes de l'exministre des finances, me dérouter dans la marche droite et loyale que je suivois pour laisser rectifier ces fautes,

et pour me représenter à Votre Majesté Impériale comme un empirique ou un visionnaire.

Ce n'est pas, Sire, tout. Il doit s'être fait à Votre Majesté Impériale, par Ses ministres, un rapport quelconque sur un objet dont Elle les avoit chargés, et relativement au quel je leur avois présenté une note raisonnée. Cette note je me la suis fait rendre; elle se trouve numéroté 16214 en encre rouge. Or, Sire, si le rapport de Vos ministres a été conforme à l'idée qu'ils m'avoient donnée de l'emprunt de Londres, on en a imposé à Votre Majesté Impériale comme à moi. Si ce rapport est en sens contraire—si l'emprunt de Londres y a été représenté tel qu'il est, pour lors ce rapport ainsi que ma note susdite, se trouvant en contradiction avec ma lettre du 11 Decembre, 1822, et dont je prends la liberté de joindre un extrait, il est impossible qu'il se soit fait à Votre Majesté Impériale un rapport fidele de cette lettre, et la réponse qui m'y a été faite est subreptice. De façon ou d'autre la religion de Votre Majesté Impériale a été surprise.

Voyant, Sire, avorter tous mes efforts pour faire réussir l'objet qui m'avoit attiré en Russie, je m'étois décidé à y renoncer; je le devois, Sire, sous plus d'un rapport à moi-même. Je ne suis retourné à St. Petersbourg que pour y terminer quelques affaires particulières.

La retraite cependant de M. de Gouryef et le mérite reconnu de son successeur, me font de nouveau espérer, que cet objet pourra encore être atteint; et, si cela est agréable à Votre Majesté Impériale, j'aurai le plus grand plaisir à le traiter avec M. le Général de Cancrin.

Je suis avec le plus profond respect,  
De Votre Majesté Impériale,

Le très humble et très obeissant serviteur.

*Extrait de la Lettre sus mentionnée du 11  
Decembre.*

Je me suis trouvé dans l'erreur sur la nature de l'emprunt de Londres. C'est une erreur, Sire, dont je n'ai

point à rougir: elle étoit inévitable; je la partageois avec tout Petersbourg. L'emprunt en question y avoit été annoncé comme me basé sur roubles d'argent; on en savoit le change établi à 37 pence; ce qui ne pouvoit s'entendre autrement, sinon que les contractants de cet emprunt, en faisant les fonds en livres sterling, deviendroient créanciers du gouvernement russe, aux conditions de l'emprunt, d'un rouble d'argent pour toutes les 37 pences qu'ils y auroient contribuées."

Cette lettre fut remise par l'empereur au ministre des finances actuel M. de Cancrin avec ordre de réexaminer, de concert avec M. le Controleur-Général Baron de Campenhäusen, mon plan, de scruter les "accusations très graves" (c'est l'expression dont se servit M. de Cancrin) contre les ministres de Sa Majesté Impériale et de Lui faire rapport sur l'un et l'autre objet. M.

de Campenhausen est mort bientôt après ; et M. de Cancrin a cru devoir attendre la nomination d'un nouveau Controleur, pour donner suite aux intentions du souverain. C'étoit le remettre aux calendes grecques. Fatigué de ces delais, je pris le parti d'écrire encore une fois à Sa Majesté l'Empereur, le 4 Août, 1824, ce qui suit :

Le 4 Août, 1824.

Sire,  
 La mort de M. le Baron de Campenhausen a frustré les intentions gracieuses de Votre Majesté Impériale quant à l'examen ultérieur par lui et par le ministre des finances, du plan que j'avois tracé pour le règlement du papier-monnaie. Ma position, Sire, ne me permet plus d'attendre pour cela des circonstances plus propices.  
 Il n'en est pas, Sire, moins vrai que déjà mes idées au sujet en question ont été adoptées et en partie exécutées—que j'ai été assez heureux pour rendre un service éminent à Votre empire. Je le dois, donc, Sire, à moi-même, à ma nombreuse famille,

de faire un dernier appel à l'équité de Votre Majesté Impériale, sur la rémunération que je me crois due à cet égard, et de mettre sous Ses yeux le récit ci-joint des circonstances sur les quelles se fonde cet appel.  
 Je suis, &c.  
 Récit.

Il y a maintenant quatre ans que j'ai en l'honneur de transmettre à Sa Majesté l'Empereur, un mémoire sur le papier monnaie de Son pays, et de Lui offrir mes services pour procurer les fonds nécessaires à l'exécution du plan que j'avois tracé pour le règlement de cet objet. Sa Majesté Impériale daigna me faire écrire de Troppau, qu'Elle "entroit parfaitement dans mes vues, regrettant seulement de ne pas pouvoir S'en occuper dès-lors."—Encouragé par une communication aussi flatteuse, j'attendis les ordres ultérieurs de Sa Majesté à ce sujet.  
 Près de deux ans après, je fis une démarche pour savoir Ses intentions là-dessus,

J'appris qu'Elle en avoit perdu le souvenir, mais fait pour heurter le moins possible l'amour propre du ministre. Jusques-là je n'avois point cherché à me mettre en relation avec le ministre des finances à ce sujet, connoissant à son excellence des idées là-dessus trop opposées au miennes pour que j'en eusse pu attendre un résultat favorable. J'avois même mis à mes communications à Sa Majesté Impériale la condition qu'Elle avoit daigné agréer qu'à moins que mon projet ne fût honoré de Son approbation, il ne seroit point communiqué à M. de Gouryef. Cependant, ma tentative auprès de l'Empereur ayant, à ce qu'il parut, échoué, les opérations du ministre n'ayant aucunement répondu à son attente, et le moment me paroissant ainsi favorable pour tâcher de le ramener de son système, je pris le parti de lui demander une audience, tout en prévenant que je m'y trouverois dans le cas de combattre ses idées favorites. Il me l'accorda; me reçut très poliment, et me permit de lui faire lecture d'un mémoire que j'avois rédigé pour cette occasion, dans le même

sens que celui que j'avois adressé, à l'Empereur, mais fait pour heurter le moins possible l'amour propre du ministre. Là-dessus il s'engagea une conversation où il m'avoua que voyant que son système ne marchoit pas, il étoit disposé à le changer, et où il me fit l'honneur de me dire qu'il me prieroit de l'aider de mes conseils sur un objet que j'avois certainement approfondi.

Je le revis en conséquence quelques jours après. A cette occasion-ci, il me témoigna ses craintes que mes idées ne fussent arrivées trop tard; m'observa que les *changemens* ne valaient rien, et qu'après tout, il n'avoit fait que suivre les traces des gouvernemens autrichien et anglois. Sur ce dernier point, je lui remarquai que d'abord, les opérations de ces gouvernemens relatives à leurs papiers respectifs, avoient été l'opposé les unes des autres; et qu'en second lieu, entre ces deux papiers là et celui de Russie, il y avoit un défaut d'analogie qui rendoit inapplicables à celui-ci les principes adoptés à l'égard de l'un et de l'autre de ceux-là. Le ministre m'écouta avec intérêt; je poussai mes argu-

mens : il me promit de lire une seconde fois mon mémoire, et d'y réfléchir. Il finit par m'engager à différer mon départ du pays, jusqu'à ce qu'il eût pris une résolution définitive sur cet objet.

A ma troisième visite je le trouvai entièrement changé. Il me reçut très sèchement, et, tenant déjà entre ses mains mon mémoire, me dit d'un ton décidé ces mots : "j'ai relu, Monsieur, ces papiers ; je ne puis en tirer aucun parti ; je vous les rends ; vous pouvez partir." Je me retirai confondu, autant de l'accueil que je venois de rencontrer que des vacillations apparentes de son excellence : elles se trouvèrent bientôt n'avoir été qu'apparentes.

Peu de temps après fut annoncé l'emprunt de quarante trois millions. J'y remarquai avec surprise, que le montant (somme rompue, chose qui ne s'étoit jamais vue à un emprunt public) en correspondoit exactement avec celui qu'il falloit pour se procurer les trente deux millions requis pour

mon plan ;\* que les fonds s'en devoient faire en espèces ; ce qui étoit conforme à mon plan, que le ministre m'avoit déclaré inadmissible ; et tout-à-fait étranger au sien, qu'il m'avoit dit ne pas devoir être change !

Frappé de ces coïncidences, je pris la liberté d'en faire parler à l'Empereur. Sa Majesté se rappela alors d'avoir fait passer mon manuscrit à M. de Gouryef. Cela m'ouvrit les yeux sur la conduite de ce ministre à mon égard. Son accueil gracieux et le congé brusque dont il avoit été suivi, se concilioient. Il avoit, sur les entrefaites, reconnu en moi, à la suggestion de ses atours, celui qui avoit relevé ses fautes :

* 43,000,000 à 77.....	33,110,000
à deduire	
Les intérêts de six mois alloués .....	1,075,000
Restoit à la disposition du gouvernement	
Russe .....	32,035,000

† Sa Majesté l'Empereur ne m'avoit pas à ce qui paroit, nommé comme auteur du manuscrit qu'elle fit passer à Son ministre ; et quelques changemens de

attentat dont il avoit déjà puni le coupable inconnu, par confier à d'autres l'exécution d'idées qu'il lui devoit, car pour exécutées, il est clair qu'elles l'étoient, que mon plan avoit été adopté, et que l'emprunt susdit étoit un résultat de cette adoption. Je dis cela dans le temps au Comte Gouryef lui-même; il ne s'en défenda qu'en alléguant son obligation de secret sur les opérations de son ministère.

J'ose croire que les faits que je viens de citer n'ont pas besoin de commentaire pour prouver, qu'en ne pas m'employant à la négociation de l'emprunt de quarante trois millions, comme affecté à un plan dont j'étois auteur, on m'a fait un passe-droit dont je devois être dédommagé, d'après le principe, j'espère naturel et équitable, de rémunération, au quel je me suis toujours tenu: celui d'être employé en ma qualité de négociant aux opérations qui se lieroient à phrase et d'arrangement à celui que je lui avois lu, avoient suffi pour lui faire prendre le change sur l'identité des deux.

mon projet, au cas où il seroit adopté; principe valable quelle même que soit la marche de l'administration actuelle; que M. de Cancrin veuille suivre le plan dont son successeur avoit pris l'initiative, ou que ses lumières lui en aient suggéré un moins imparfait.

Je conclus par observer que j'ai fait à l'objet dont il s'agit le sacrifice de mon temps de mon repos, de ma carrière. Je passai, la plupart du temps, dans un éloignement pénible de ma famille, comme je l'ai déjà observé, deux ans à attendre les ordres de l'Empereur; la position dans laquelle je me trouve depuis m'a défendu de me livrer à aucune entreprise commerciale, dans un pays que je ne pouvois cependant quitter sans transiger avec l'honneur. Je ne fus pas, j'en conviens, appelé à traiter l'objet en question. Sa Majesté Impériale ne m'avoit pas fait l'honneur de me demander là-dessus mes idées; mais Elle avoit daigné les accueillir, les approuver; et cela dut suffire pour me décider à me vouer à cet objet, quelque opposition que j'y rencontraisse ail-

leurs. Je combattis, dans le temps, seul, les opérations de l'ex-ministre. L'opinion générale étoit contraire à mes idées. Celle de relever la valeur du papier-monnaie avoit quelque chose d'éblouissant qui aveugloit sur sa tendance réelle, ceux-mêmes qui en eussent été victimes; la noblesse et la petite bourgeoisie. Je suis donc fondé à croire que ces représentations dont M. de Gouryef m'a su si mauvais gré, ont le plus contribué à lui faire renoncer à un système gros d'inconvéniens pour le public, et qui eût entraîné pour le gouvernement une dépense de plusieurs centaines de millions outre celles qu'il lui avoit déjà coûtées.

Je suis, &c. &c.

*Réponse de M. le Général Baron de Diebitsch, premier Aide-de-Camp de Sa Majesté l'Empereur, à la Lettre précédente.*

Zarscoe Selo, le 16-28 Aout, 1824.

No. 1589.

Monsieur,

L'Empereur a pris connoissance de la

lettre que vous lui avez adressée le 14 de ce mois.

Sa Majesté Impériale me charge de vous rappeler, Monsieur, que c'est au moyen d'un écrit anonyme que vous lui exposâtes pour la première fois vos idées en matière de finances. Ce fait seul prouve suffisamment que vos services n'avoient jamais été réclamés, et vous savez vous-même qu'ils ne l'ont jamais été depuis.

Vos communications, Monsieur, étoient donc purement spontanées. Comme elles concernoient les finances, elles devoient nécessairement être transmises au ministre chargé de cette branche de l'administration publique.

Mais les plans de ce ministre étoient déjà arrêtés à cette époque; et si, sur un point où tant d'exemples pouvoient servir de guide, vos idées se sont rencontrées avec celles du gouvernement de Sa Majesté Impériale, cette circonstance fortuite ne peut ni constituer en votre faveur un droit quelconque à

une rémunération ni même offrir le motif d'un acte de munificence.

L'Empereur ne sauroit donc déférer en aucun cas à la demande que renferme votre lettre.

En vous informant par ordre exprès de Sa Majesté Impériale, j'ai l'honneur d'être avec toute la considération,

Monsieur, Votre très humble, Et très obéissant serviteur, J. B. DIEBITSCH.

Note: Je repliquai immédiatement à la lettre susdite. Le Baron Diebitsch ne me repondant pas, j'adressai, mutatis mutandis, la même lettre à l'Empereur. En voici copie:

Sire, Une lettre que l'aide-de-camp-général de Votre Majesté Impériale le Baron de Diebitsch, me fit l'honneur de m'écrire par Son

ordre, le 16 Août, me fait un devoir de Lui adresser la-dessus les observations suivantes:

1<sup>o</sup>: que dans le premier mémoire que je pris la liberté de transmettre à Votre Majesté en 1820, lors de Son séjour à Varsovie, fut accompagnée d'une lettre osignée de ma main

2<sup>o</sup>: que l'emprunt de 40 millions, fait la-peu-près à cette époque là, fut consacré en entier au retrait de billets de banque: preuve, qu'après ma communication susdite, le système qu'elle combattoit resta encore longtemps en activité;

3<sup>o</sup>: que ce n'étoit que deux ans plus tard, et après des discussions réitérées qui, je le sais de science certaine, avoient eu lieu de mes mémoires, que ce système-là fut abandonné, et que la marche opposée, indiquée par ces mémoires, commença à être suivie; le premier pas en ayant été l'emprunt de 43 millions, conforme, comme j'ai eu l'honneur de l'observer, sous le

double rapport de son montant et de la façon dont devoient s'en faire les fonds, à mon plan; incompatible, sous le dernier de ces rapports, avec celui de M. de Gouryèf.

Je m'en rapporte donc, Sire, à la clairvoyance et à la candeur de Votre Majesté Impériale si, d'après les faits que je viens de citer, et dont, par le laps de tems et la multiplicité de Ses augustes fonctions, le précis Lui sera échappé, on avoit anticipé mes idées, ou si on se les est appropriées.

Je suis avec le plus profond respect, &c.  
Le 13 Novembre, 1824.

15 Fevrier, 1825.

Sire,

Une lettre qui je pris la liberté d'adresser à Votre Majesté Impériale le 13 de Novembre dernier étant restée jusqu'ici sans réponse, je dois conclure qu'elle n'a pas produit sur

l'opinion de Votre Majesté à son sujet, l'effet que j'en avois espéré.

Il seroit donc, Sire, vrai, que j'eusse travaillé, avec une persévérance, j'ose le dire, peu commune, à un objet d'importance majeure pour les intérêts de Votre empire; que j'y eusse travaillé avec succès; et que je n'en eusse retiré que des mortifications: la plus sensible pour moi de toutes, celle de me savoir noirci (car je n'ignore pas, Sire, que je le suis) dans l'esprit de Votre Majesté Impériale.

Sire! si le zèle dont j'ai fait preuve pour le bien public n'a pu me garantir d'un pareil malheur, je dois m'y résigner; je ne puis autrement me défendre contre des imputations dont le précis m'est inconnu. Je me permets seulement d'observer à Votre Majesté, que l'ennemi d'un gouvernement ne lui montre pas les erreurs qui se seroient glissées dans ses opérations, à fin de les laisser rectifier; il les expose, Sire, pour le décrier.

Mais, Sire, ce que je ne puis concilier

avec ma façon de penser, c'est de laisser en souffrance ma réputation, comme négociant et comme père de famille, de ce que, sortant de ma sphère habituelle d'activité, j'ai perdu, par l'évènement, un tems précieux pour des êtres innocens dont je suis l'unique appui.

Il m'importe, Sire, de me justifier à cet égard; et je crois dû à la loyauté (me défendant de toute autre interprétation dont encore cette démarche-ci pourroit, Lui être représentée comme susceptible) de prévenir très respectueusement Votre Majesté Impériale d'une mesure qui pourra être nécessaire pour cet effet-là.

C'est, Sire, de faire valoir les voies admises dans les institutions de ma patrie :

1° pour exposer le plan que j'ai eu l'honneur de présenter au gouvernement de Votre Majesté Impériale pour le régleme du papier-monnoie.

2° pour prouver par des coïncidences incon-

ciliables autrement, que ce plan fut adopté par l'ex-ministre des finances.

3° pour mettre en évidence, que si mes justes espérances d'un gain honorable sont frustrées, cela n'aura pas été par ma faute; que cela n'aura tenu qu'à des procédés d'autrui dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté Impériale par mes lettres des 22 Juillet, 1823, 4 d'Août, et susdite 13 de Novembre, 1824. Je ne me plains point de Votre Majesté: Ses intentions sont, j'en suis bien persuadé, justes, pures, et bienfaisantes.

Cette même confiance, Sire, dans l'élévation d'ame de Votre Majesté Impériale, me fait espérer qu'Elle verra dans son vrai jour une communication qui, aux yeux d'un monarque moins magnanime, pourroit paroître téméraire. Je n'y enfreins point, Sire, que je sache, les lois de Votre pays; les dépositaires de ma confiance n'auront pas enfreint celles du leur en exécutant mes intentions. Or, n'usant de mon côté, que de moyens légitimes, ce n'est pas sous le règne de Votre Majesté que

je puisse appréhender l'adoption de mesures d'un caractère différent, à mon égard. Quoiqu'il en arrive, Sire, toujours aurai-je la satisfaction de penser que, révéndiquant, d'un côté, mes droits; cherchant, d'un autre à obvier à tout ce qui, tendant à compromettre des membres de Son gouvernement, put causer de la peine à Votre Majesté, j'aurai suivi les dictées de l'honneur et de la bonne foi. Le reste dépend de Votre Majesté.

Mon voeu le plus ardent, Sire, c'est de pouvoir effacer l'impression que Votre Majesté Impériale a reçue de moi. Je suis à même de Lui présenter, si Elle daigne m'en fournir l'occasion, des témoignages en ma faveur, qui feroient certainement cet effet-là: ceux de personnes que Votre Majesté honore de Son estime, et qui, me connoissant depuis nombre d'années, m'accordent la leur.\*

\* Par une impulsion subite—indiscrete peut-être, mais que je ne pus maîtriser—je joignis à cette lettre

Cette lettre étant restée sans suite, j'adressai à Sa Majesté Impériale la suivante:

Au même le 14 Mars, 1825.

Sire,

M. le Conseiller d'état actuel de Polética vient de me faire part d'une réponse dont il se dit avoir été chargé à la lettre que je pris la liberté d'adresser à Votre Majesté Impériale le 15 du mois passé.\* Cette com-

à l'Empereur, deux que m'avoit adressées un homme distingué par ses talens comme par ses vertus, et jouissant à juste titre de la confiance, de l'intimité même, de son souverain: l'une renfermant une opinion, trop favorable peut-être, de mon travail; l'autre faisant preuve d'une longue amitié dont m'avoit honoré cette personne estimable. C'étoit une folie de ma part. J'aurois dû réfléchir que ces lettres étoient trop faites pour détruire des impressions qu'il falloit entretenir, pour qu'on n'eût pas soin de les dérober à la connoissance de l'Empereur. Elles ne me furent point rendues: il n'en fut pas question dans la réponse que je reçus à la lettre qui les avoit renfermées.

\* Je n'ai rien à dire contre M. de Polética. C'est un honnête homme qui fut à cette occasion, j'en suis persuadé, l'organe involontaire de son chef.

munication (verbale et que M. de Polética me prévint d'abord qu'il lui avoit été défendu de me donner par écrit) est, comme je le lui ai fait voir, à une seule phrase près, la répétition d'une lettre que me fit l'honneur de m'adresser, au nom de Votre Majesté Impériale, Son aide-de-camp général M. le Baron de Diebitsch, le 16 Août dernier.

Il me faut donc, Sire, croire de deux choses l'une: que les observations que je trouvai de mon devoir de soumettre à l'attention de Votre Majesté Impériale sur cette lettre de M. de Diebitsch, le 13 Novembre dernier, ne Lui seront point parvenues, et qu'Elle aura été induite ainsi à former les opinions re-énoncées par M. de Polética, sur des données insuffisantes; ou que la communication de celui-ci sera le pendant de celle que me fit à Vérone M. le Comte de Lieven, verbale aussi il qu'il refusa de me donner par écrit.\*

\* Cela seul ne suffit-il pas pour prouver que ni l'une

Il n'est, Sire, que trop clair qu'à présent comme alors, à St. Petersbourg comme à Vérone, c'est M. le Comte de Nesselrode qui, pour ménager l'ex-ministre des finances, prend à tâche de frustrer des réclamations de ma part dont la justice ne sauroit être reconnue sans compromettre son parent. Les communications de MM. de Diebitsch et de Polética susdites, tellement d'accord entr'elles, le sont trop avec les propos qu'a tenus, je le sais, sur mon compte, le chargé du ministère des affaires étrangères, pour que je puisse douter que toutes les deux ne proviennent de lui.

Il est du reste très vrai, Sire, que mes services n'ont jamais été "reclamés" pour l'objet dont il s'agit: j'ai déjà eu l'honneur

ni l'autre des communications dont il s'agit n'émana du souverain? Comment supposer que Sa Majesté Impériale eût sanctionné une forme de réponse aux lettres qui Lui seroient adressées, qui tendroit à exempter de toute responsabilité ceux qu'Elle veut bien charger de Ses commandemens à cet égard, et à stériliser le privilège inestimable qu'Elle accorde au dernier de Ses sujets, de porter directement au pied du trône ses griefs!

d'en convenir. Mais, Sire, ce qui revient au même (M. le Comte de Nesselrode peut l'ignorer, mais Votre Majesté le sait, ou plutôt Elle l'a su, car il ne seroit du tout pas surprenant qu'au milieu de Ses vastes occupations, de pareilles minuties fussent échappées à Sa mémoire) c'est que non seulement l'offre de mes services, faite par M. de Wylie de ma part, fut gracieusement accueillie par Votre Majesté, mais qu'Elle daigna me faire témoigner par le même intermédiaire, Son approbation des mémoires que j'eus l'avantage de Lui transmettre au sujet en question, à Varsovie et à Troppau.

Je prie du reste Votre Majesté Impériale de croire que c'est l'amour de la vérité et le désir de la Lui faire parvenir, qui seuls ont pu m'engager à rompre une résolution que j'avois prise de ne plus L'importuner à ce sujet; car quant à des motifs d'intérêt, j'y renonce. Il est tems, Sire, que je quitte une partie trop inégale: où, particulier obscur et sans appui, je n'ai eu pour moi que la justice de ma cause; où j'ai eu contre moi, non seulement tout le crédit d'hommes publics puissants et (ce qui

est prouvé, Sire, je dois pouvoir le dire) vindicatifs, mais ce qu'il y a eu de plus désespérant encore, ces impressions défavorables à mon sujet qu'on est réussi à inspirer à Votre Majesté Impériale, et que je ne cesserai de regretter, abstraction faite des inconvénien très graves qui m'en sont résultés.

Je suis, &c.

Cette lettre est restée sans réponse.

DE L'IMPRIMERIE DE W. MARCHANT, INGRAM-COURT, LONDRES.

(suis el...  
 anky ob na...  
 -ovide...  
 s...  
 is...  
 ...  
 ...

...